

## Charte pour le bon usage des ressources de l'UCI@Univ-Oran 1

### ☑ Présentation

L'Unité de Calcul Intensif de l'université d'Oran 1 (UCI@Univ-Oran1) a été conçue pour mettre à la disposition des chercheurs affiliés à l'université d'Oran 1 des moyens informatiques (matériel et logiciel) leur permettant de résoudre des problèmes de calcul scientifique nécessitant des ressources de calcul importantes en termes de cycles processeurs, d'espace mémoire et d'espace de stockage disque. Les applications pouvant être supportées par l'UCI@Univ-Oran1 sont multiples et variées. Elles peuvent aller de la simulation de modèles mathématiques, aux applications à parallélisme intensif en passant par la résolution d'équations (non linéaires, différentielles, aux dérivées partielles, ...) et l'optimisation de problèmes discrets et continus, pour ne citer que ces exemples.

### ☑ Conditions d'accès aux ressources de l'UCI@Univ-Oran1

Pour l'accès aux ressources de calcul de l'UCI@Univ-Oran1, l'utilisateur soumet une demande d'ouverture de compte (le formulaire est téléchargeable en cliquant sur ce lien). Le formulaire doit être dûment renseigné et signé le responsable scientifique (le chef de laboratoire si le demandeur est membre d'un laboratoire de recherche affilié à l'université d'Oran1) ou, le cas échéant, le responsable administratif (doyen, chef de département, ...). La demande est étudiée par le comité de pilotage de l'UCI@Univ-Oran1.dz et, si elle est acceptée, un compte (*un identifiant + un mot de passe*) est créé pour l'utilisateur et les informations sur le compte (identifiant, mot de passe, durée de validité du compte) sont transmises au demandeur par email. Dès l'acquisition du compte, l'utilisateur peut aussitôt utiliser les ressources de l'UCI@Univ-Oran1 et doit, par conséquent, se soumettre aux règles de confidentialité, de sécurité et de bon usage en vigueur et expliquées dans les sections suivantes.

### ☑ Administration

L'UCI@Univ-Oran1 est géré par un administrateur. Il veille, d'un côté, au bon fonctionnement du système et, d'un autre côté, à faire respecter les clauses de la Charte et particulièrement les clauses relatives à la sécurité, à la confidentialité et aux règles de bon usage. L'administrateur peut être amené à surveiller les sessions de travail d'un utilisateur s'il existe un soupçon de non respect de la Charte. Il peut également être amené à désactiver temporairement ou définitivement un compte utilisateur en cas de non respect des clauses de la Charte de l'UCI@Univ-Oran1. Il peut aussi stopper une tâche utilisateur si une utilisation excessive de ressources nuit aux autres utilisateurs (avec ou sans préavis, selon l'urgence du problème).

### ☑ Sécurité

Le compte d'accès à l'UCI@Univ-Oran1 est personnel et le possesseur du compte en est le seul responsable. Ce dernier est inaccessible à une tierce personne même à titre temporaire. Il est vivement recommandé à l'utilisateur de modifier, dès la première connexion sur son compte, le mot de passe initial attribué lors de la création du compte.

### ☐ Règles de bon usage

Les ressources de l'UCI@Univ-Oran1 sont partagées par plusieurs utilisateurs. Des règles de bon usage de ces ressources sont nécessaires et doivent être respectées par l'ensemble des utilisateurs pour assurer un usage équitable et rationnel de ces ressources. Le non-respect de ces règles peut entraîner l'application des sanctions prévues dans la section « Sanctions applicables ». Les règles actuelles sont citées ci-dessous. Elles peuvent être actualisées et complétées dans le but d'assurer le bon usage des ressources de l'UCI@Univ-Oran1. Les utilisateurs ayant de gros jobs (nécessitant plusieurs heures de calcul) ne peuvent faire qu'une seule soumission de leur job par jour de travail (du dimanche à jeudi entre 08h00 et

20h00) sauf si la densité de travail permet de faire plus d'une soumission et avec l'accord préalable de l'administrateur.

2. Planifier les expérimentations gourmandes en temps de calcul pendant la nuit et les week-ends.

3. La soumission des jobs doit se faire exclusivement sous SLURM qui est le gestionnaire de jobs utilisé par l'UCI@Univ-Oran1. Tout job exécuté sans l'utilisation de cet ordonnanceur de jobs sera tué et l'utilisateur sera soumis aux sanctions prévues dans la section « Sanctions applicables ».

### ☒ **Soumission des jobs**

SLURM (Simple Linux Utility for Resource Management) est le gestionnaire de ressources et l'ordonnanceur des jobs utilisé par l'UCI@Univ-Oran1. C'est le seul moyen autorisé par l'administrateur de l'UCI@Univ-Oran1 pour soumettre des jobs. Tout processus lancé sans SLURM sera tué par l'administrateur et l'utilisateur se verra appliquer les sanctions prévues dans la présente charte. Les utilisateurs doivent donc se référer à la documentation de SLURM pour la soumission des jobs.

### ☒ **Sanctions applicables**

En cas d'effraction aux règles de sécurité, de confidentialité et/ou de bon usage par un utilisateur de l'UCI@Univ-Oran1, l'administrateur:

- ☒ Envoie un premier avertissement dans lequel l'utilisateur concerné est informé du type d'effraction commise et des futures sanctions qu'il encourt.
- ☒ En cas de récidive, le compte de l'utilisateur est désactivé pendant 2 semaines.
- ☒ En cas de troisième effraction aux règles de la Charte est commise, le compte de l'utilisateur est définitivement désactivé.

Le comité de pilotage